

Programme de formation **CONSEILLER FUNÉRAIRE**

Mise à niveau pour les Maîtres de cérémonie

Le Conseiller funéraire et assimilé est chargé de déterminer directement avec les familles l'organisation et les conditions de la prestation funéraire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Préparation à l'examen pour le diplôme de Conseiller funéraire (Art. D. 2223-55-2 et s. du CGCT), le stagiaire sera capable de :

- ▶ Réceptionner les familles
- ▶ Les assister psychologiquement
- ▶ Définir avec elles et conclure l'organisation des funérailles
- ▶ Dans le strict respect de la déontologie, les guider dans l'achat des produits et services commercialisés par l'entreprise
- ▶ Organiser les cérémonies et coordonner les activités des autres personnes mandatées
- ▶ Effectuer des travaux d'ordre administratif

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- ▶ Projections de présentations, d'exercices et de vidéos
- ▶ Cas pratiques, QCM, jeux de rôles
- ▶ Remise d'un support pédagogique recouvrant tout le programme obligatoire

DURÉE 140 HEURES :

70 H soit 10 jours de formation théorique
(7H/jour, 35 H/S)

70 heures de stage pratique dans un établissement
funéraire (7H/jour, 35 H/S)

CONTENU :

- ▶ Hygiène, sécurité et ergonomie
- ▶ Législation et réglementation funéraire
- ▶ Psychologie et sociologie du deuil
- ▶ Pratiques et rites funéraires
- ▶ Conception et animation d'une cérémonie
- ▶ Encadrement d'une équipe
- ▶ Réglementation commerciale
- ▶ Produits, services et conseil à la vente

SANCTION DE LA FORMATION :

Formation théorique : examen en vue de l'obtention du diplôme de conseiller funéraire (épreuve écrite de 80 questions et entretien individuel de 15 à 20 mn avec le jury)

Formation pratique : évaluation du stage obligatoire de conseiller funéraire par le tuteur.

Attestation de présence délivrée par le centre attestant que le stagiaire a suivi la totalité de la formation obligatoire.

COÛT :

Coût Total : 1750€ HT, soit **2100€ TTC**

Coût Horaire : 25€ HT soit **30€ TTC**

Programme de formation **CONSEILLER FUNÉRAIRE**

Mise à niveau pour les Maîtres de cérémonie

INTERVENANTS :

La formation est assurée par des professionnels du funéraire.

PRÉ-REQUIS :

Etre titulaire du diplôme de Maître de cérémonie ou d'une équivalence.
Remise du dossier d'inscription.

PROGRAMME JOURNALIER :

(L'ORDRE DU PROGRAMME PEUT-ÊTRE MODIFIÉ PAR LE FORMATEUR)

1^{er} jour	Connaissances administratives générales (7 heures) Organisation et fonctionnement des institutions administratives
2^{ème} jour	Législation et réglementation funéraire (7 heures) Les règles applicables aux opérations funéraires
3^{ème} jour	Législation et réglementation funéraire (7 heures) Législation funéraire
4^{ème} jour	Législation et réglementation funéraire (7 heures) Les contentieux liés à l'organisation des obsèques
5^{ème} jour	Produits, services et conseils à la vente (7 heures) Présentation et description des produits
6^{ème} jour	Produits, services et conseils à la vente (7 heures) Identification des besoins et des attentes des clients / familles
7^{ème} jour	Produits, services et conseils à la vente (7 heures) Prévoyance funéraire
8^{ème} jour	Produits, services et conseils à la vente (7 heures) Découverte de la thanatopraxie
9^{ème} jour	Produits, services et conseils à la vente (7 heures) Identification des besoins et des attentes des clients / familles
10^{ème} jour	Produits, services et conseils à la vente (7 heures) Réglementation commerciale / droit de la consommation